

## **INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS**

### ADRESSE POSTALE

**IFSI / IFAS du Centre Hospitalier Alpes Léman  
11 Rue de la Fraternité  
74100 AMBILLY**

**Tél. : 04.50.82.32.40 – Fax : 04.50.04.95.12 – Email : ifsi@ch-alpes-leman.fr**



## **DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA SÉLECTION A L'ENTRÉE EN FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2021**



# SOMMAIRE

CALENDRIER .....	3
CONSTITUTION DU DOSSIER.....	4
ADMISSION.....	5
CONDITIONS FINANCIÈRES.....	6
FICHE D'INSCRIPTION.....	7



# CALENDRIER

➤ **DÉBUT DES PRÉ-INSCRIPTIONS**

**Envoi du dossier par voie postale uniquement**

**À partir du Lundi 1<sup>er</sup> février 2021**

➤ **CLOTURE DU DÉPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION**

**Vendredi 04 juin 2021 minuit**

(Dossier complet, cachet de la poste faisant foi)

➤ **AFFICHAGE DES RÉSULTATS**

**Vendredi 02 juillet 2021 à 14h**

(Affichage à l'Institut, sur le site internet de l'Institut et un courrier individuel sera adressé à tous les candidats)

La date de la rentrée vous sera communiquée ultérieurement



# CONSTITUTION DU DOSSIER

L'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant précise que la sélection à la formation Aide-Soignant(e) se fera sur étude de dossier et entretien.

En raison de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire, l'admission se fera par étude du dossier uniquement (Arrêté du 30 décembre 2020).

## **Liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier d'inscription :**

- 1° Une fiche d'inscription (en fin de dossier) ;
- 2° Une pièce d'identité en cours de validité ;
- 3° Une lettre de motivation manuscrite ;
- 4° Un *curriculum vitae* ;
- 5° Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document ne doit pas excéder deux pages ;
- 6° Selon la situation du candidat, la ou les copies des originaux de ses diplôme(s) ou titres traduits en français ;
- 7° Le cas échéant, la ou les copies de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- 8° Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandation de l'employeur (ou des employeurs) ;
- 9° Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation de niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation ;
- 10° Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ;
- 12° **Un chèque d'inscription d'un montant de 50,00 euros libellé à l'ordre du Trésor Public.** (obligatoire à l'inscription).

---

**Date limite d'envoi des dossiers de candidature : Vendredi 04 juin 2021 minuit.**  
Uniquement par voie postale (le cachet de la poste faisant foi)

**TOUT DOSSIER RECU INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ**

# ADMISSION

Pour la rentrée de Septembre 2021, le nombre de places est de 77 dont 58 pour les parcours complets, 8 pour les parcours partiels et 11 pour les candidats BAC Professionnels SAPAT et ASSP.

## - Listes de classement

Le jury d'admission établit un classement des candidatures retenues.  
Chaque institut de formation établit une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis.

## - Communication et validité des résultats du concours

Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont affichés au siège de l'Institut de Formation et publiés sur internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en Institut de Formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

La possession du permis de conduire et d'un véhicule est fortement recommandée afin de pouvoir se rendre sur les lieux de stage.

## L'admission définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

Avoir confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation à l'aide du coupon-réponse, **au plus tard le jour de la rentrée.**

**Avoir été déclaré apte physiquement et psychologiquement par un médecin agréé** à l'exercice de la fonction d'aide-soignant.

**Et**

**Avoir fourni un certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé.

(Cf Art. 11 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant)

# Conditions financières

*Pour les candidats autofinancés, à titre indicatif, la prise en charge de la formation sera de 5200€ pour la rentrée 2021. le tarif est révisable chaque année.*

## **Si vous dépendez d'un établissement public ou privé de santé :**

⇒ Renseignez-vous auprès de votre employeur pour obtenir la possibilité de suivre la formation avec prise en charge éventuelle.

**Si vous n'êtes pas dans cette catégorie** : des possibilités d'aides financières peuvent être envisagées :

### **1/ CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (C.I.F.) :**

Tout salarié peut bénéficier du C.I.F. (changement d'orientation, accès à un niveau supérieur de qualification). Conditions d'ancienneté à remplir. Possibilité de refus. A voir avec votre employeur ou avec les organismes.

### **2/ VOUS ÊTES INSCRIT(E) A PÔLE EMPLOI :** (Renseignez vous auprès de cet organisme)

**3/ VOUS AVEZ MOINS DE 26 ANS** : Renseignez vous auprès de la mission locale la plus proche de votre lieu de résidence.

**4/ VOUS NE POUVEZ BÉNÉFICIER D'AUCUNE PRISE EN CHARGE** du coût de la formation : paiement des 5200 Euros sur 10 mensualités (de septembre à juillet)

## **AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES EN DEHORS DU COÛT DE LA FORMATION**

### **AIDE RÉGIONALE POUR LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES (Bourse)**

Aide attribuée pour l'année en cours.

La détermination du droit à une aide régionale est fonction des ressources et des charges familiales. L'ensemble des informations relatives à l'aide régionale pour les formations sanitaires et sociales sont consultables sur le site WEB de la région ([www.aidesfss.auvergnhonealpes.fr](http://www.aidesfss.auvergnhonealpes.fr))

- créer votre compte et ouvrir votre dossier de demande d'aide régionale (entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre)

(Le code établissement vous sera communiqué avant la rentrée.)

FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2021

NOM : ..... NOM MARITAL : ..... PRENOM : .....  
(de naissance)

SEXE : M / F (entourer) AGE : ..... DATE ET LIEU DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

TELEPHONE : ..... Mail : .....@.....

ADRESSE : ..... C.P. et VILLE : .....

Titulaire du permis de conduire  OUI  NON

Possède un véhicule  OUI  NON

Je souhaite entrer en formation PARCOURS COMPLET

Je souhaite entrer en formation PARCOURS PARTIEL

(COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

- Candidat n'ayant aucun diplôme
- Titre ou Diplôme homologué au niveau IV (BAC, ainsi que BAC ASSP ou SAPAT)
- Titre ou Diplôme du secteur sanitaire et social homologué au niveau V (BEP Sanitaire et Sociale)
- Titre ou Diplôme étranger ouvrant à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu (attestation de l'ambassade traduite en français ou attestation délivrée par l'organisme ENIC-NARIC)
- Attestation de scolarité pour les étudiants ayant suivi une première année d'étude conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année
- Agent ayant un contrat de travail dans un établissement de santé ou une structure de soins, ainsi qu'un engagement de l'employeur

- Titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Titulaire du Diplôme d'Etat d'Ambulancier ou du Certificat de Capacité d'Ambulancier
- Titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile
- Titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
- Titulaire d'un Titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles
- Titulaire d'une Validation des Acquis de l'Expérience
- Titulaire du Baccalauréat professionnel ASSP ou en Classe de Terminale
- Titulaire du Baccalauréat professionnel SAPAT ou en Classe de Terminale

**NB : Après réception du dossier complet à l'Institut, les frais d'inscription ne seront plus remboursés.**

Je soussigné(e)....., atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document, certifie l'authenticité des photocopies jointes.

A : ..... le : ..... **Signature du candidat obligatoire :**

**Les choix effectués sur cette fiche engagent le candidat et ne pourront pas être modifiés. TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL REMPLI SERA REJETE**